



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2021

**MARATHON
Senior, -23 ans et -18 ans**

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation.....</i>	3
3. <i>Modalités d’inscription</i>	3
4. <i>Règlement de la compétition</i>	3
5. <i>Mode de classement.....</i>	4
C. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Composition des équipages.....</i>	4
3. <i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe.....</i>	4
3.1. <i>Sélection pour la course longue distance :.....</i>	4
3.2. <i>Sélection pour la courte distance (Short Race) :</i>	4
4. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde.....</i>	5
D. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportif.ve.s sélectionné.e.s.....	5
E. Règles de sélections 2022.....	5

A. Préambule

Suite à l'annulation du marathon de Vaires-Sur-Marne (21-23 mai) qui était la compétition de sélection 2021 prévue initialement, ce document annule et remplace les précédentes règles de sélection de l'équipe de France 2021 de marathon.

L'ensemble des informations et règles de sélection données dans ce document sont conditionnées par l'évolution de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Dans le cas où l'une des compétitions prévues dans ce document serait annulée ou déplacée du fait de la lutte contre la propagation du virus, ces règles de sélection de l'équipe de France de marathon 2021 ne seraient plus valables.

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France de Marathon lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2021.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique National.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Elles contribuent pleinement à leurs réussites. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection se déroulera les **19 et 20 juin 2021** à **Vaires-sur-Marne** lors de la coupe du Monde de marathon.

NB : En cas d'annulation de la coupe du Monde, la compétition de sélection de l'équipe de France serait maintenue à Vaires-sur-Marne sur les mêmes dates.

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2005,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Être titulaire d'un passeport ayant une date de fin de validé postérieure au 31 janvier 2022.
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition. Modalités d'inscription.

Les inscriptions se font sur par le système d'inscription en ligne. Frais d'inscription = 8€/bateau.

Une copie du passeport et une photo d'identité doivent être envoyés par mail à l'adresse nparguel@ffck.org. L'inscription sera validée à la date de réception de la copie du passeport et de la photo d'identité. (Ces démarches sont nécessaires pour l'inscription à la coupe du Monde et pour les demandes de visas pour la Russie des sportif.ves sélectionné.es au championnat d'Europe de Moscou.)

Date limite d'inscription : 2 juin 2021.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement international Marathon en vigueur.

4. Mode de classement

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », le classement sera celui des épreuves de monoplaces **longue distance** sur la compétition de sélection.

Dans le cas où des sportif.ve.s de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

Dans le cas où le programme de la coupe du Monde ne comprendrait pas d'épreuve « moins de 23 ans », dans cette catégorie, les sportif.ves seraient classé.es sur la distance « senior ».

5. Programme prévisionnel d'actions

- Du 6 au 12 juillet – Championnat d'Europe (RUS),
- Du 30 septembre au 4 octobre – Championnat du Monde Pitesti (ROU).

C. Propositions de sélection

1. Préambule

Dans un souci de performance de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative et des compositions d'équipages différentes des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif.ve sélectionné.e sera tenu de participer à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e sportif.ve ne pourrait pas honorer sa sélection (raisons scolaires, santé, sélection pour une autre échéance internationale,...), le.a sportif.ve suivant.e au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné.e sur décision du Directeur Technique National.

2. Composition des équipages

Chaque sportif.ve retenu à partir du classement des épreuves monoplaces longue distance lors des courses de sélections peut être sélectionné.e pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'équipe de France incombe au manager marathon.

3. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

3.1. Sélection pour la course longue distance :

La sélection pour les épreuves de longue distance pour le championnat d'Europe sera faite à partir de la liste des résultats de l'épreuve de longue distance de la compétition de sélection.

3.2. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

Au regard du classement et des possibilités d'inscriptions sur le championnat d'Europe 2021, pourront être sélectionné.es pour le championnat d'Europe 2021 de Short-Race :

- Des sportif.ves sélectionné.es en équipe de France 2021 à l'issue des courses de sélections sur la longue distance.
- Des sportifs médaillés lors du championnat du Monde senior 2019.



Pour ces sportif.ves, la sélection pour les épreuves de courte distance (Short Race) pour le championnat d'Europe sera fonction du classement de la Short Race de la compétition de sélection.

4. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'Equipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs moins de 18 ans, moins de 23 ans et seniors lors du championnat d'Europe Marathon 2021.

D. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportif.ve.s sélectionné.e.s

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportif.ve.s sélectionné.e.s pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le mercredi 23 juin sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

E. Règles de sélections 2022

Les résultats de la saison internationale 2021 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2022.